

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° 42768

Convenie

Déclaration de Maladie : N° P19- 0024505

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2693 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TAZI Nadia

Date de naissance : 7/6/55

Adresse :

Tél. : 0661155657 Total des frais engagés : 150 + 676,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BENBOUBKER KAZMANE Adiba
Médecine générale - Diabetologie
Permis de Conduire
Jamilia 5 Rue 145 N° 110 C.D - Casa
Tel : 05 22 37 16 61

Date de consultation : 28/09/2020

Nom et prénom du malade : TAZI Nadia Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : congénital vanille 17. Infarctus

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/09/20	C		150.00	<p>Dr. BENBOUBKER KAZMANE Adiba Médecine générale - Diabetologie Permis de Conduire Jamila 5 Rue 145 N° 110 C.D - Casa Tel: 05 22 37 16 61</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	28/09/2022	<p>Montant de la Facture : 676.40</p> <p>Pharmacie F. M. Stage 48, Avenue l'Enseigne à la Rose Tél: 02 24 19 24</p>

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

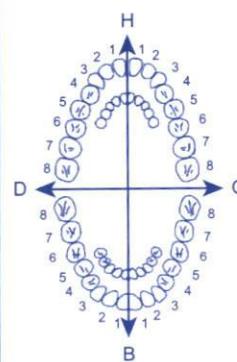
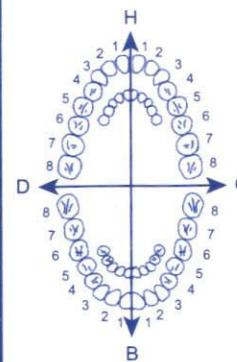
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

OD.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Benboubker Kazmane Adiba

MEDECINE GENERALE

Echographie
Expert Assermentée

Jamila 5 - Rue 145 N°110
Cité Djemaa - Casablanca

Tél : 05 22 37 16 61

الدكتورة بنبوبكر قزمان أديبة

الطب العام

الإيكوغرافي

خبيرة لدى المحاكم

جميلة 5 زينة 145 رقم 110

قرية الجماعة

الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 37 16 61

Casablanca, le 2.8.2009 / 20.08.09

TAZI NADIA

1) Frasci B fort 1x 2x 1/2
2) Diavene 600mg 1x 1/2
3) voltaren gel 2 applications 1/2
4) ESAC 20mg (B28) 1 gélule 1/2
5) Larmabak collyre n° 2 54.10 x 3 1/2
6) steroidex 1 goutte 1x 1/2
7) Relaxium 375 1 application 2x 1/2
98.90 1 gélule 1/2

Pharmacie Mermittage
48, Avenue El Mermittage - Casablanca
Tél. 05 22 37 16 61

676,40

Dr. BENBOUBKER KAZMANE Adiba
Médecine générale - Diabetologie
Permis de Conduire
Jamila 5 Rue 145 N°110 C.D - Casablanca
Tel : 05 22 37 16 61

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

LARMABAK 0.9%
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

STERDEX pommeade ophtalmique

Dexaméthasone 0,267 mg /
Oxytétracycline 1,335 mg

PPV : 26,40 DH



6 118001 100378

Enreg. MA : n° 338R1/17 DMP/21/NRQ
338R1/17 DMP/21/NRQ

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, 20 110 Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

23986
22

Relaxium®

B6

375 mg



1 gélule par jour

100 % magnésium
vitamine B6

COMPLEXE RELAXANT

LOT : 200035
DLUO : 02/2023
99,00 DH

Deva

VOIE ORALE
30 GÉLULES

Laboratoires Deva Pharmaceutique

146-147 ZI Tizi Mellal - Casablanca

برندي - ب فوري®

فيتامين

B1

فيتامين

B6

فيتامين

B12

30 قرصا ملسا

عن طريق الفم

ستتمدّل

PPV

50,60

LOT

PER

PRINCI-B FORT 
30 comprimés enrobés

عدد الجر عات في اليوم
NOMBRE DE PRISES PAR JOUR
MATIN MIDI SOIR

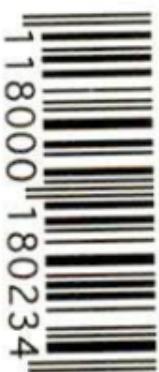


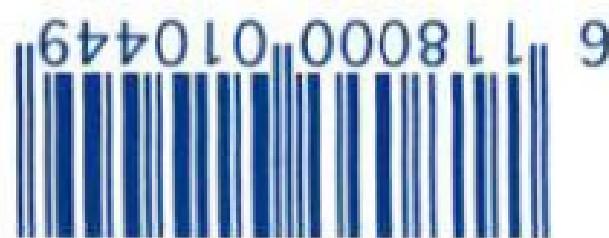
Laboratoires SYNTHEMED

20 - 22 Rue Zoubeir Benou El Aouam

Roches Noires - Casablanca

6





30 comprimés

DIOVENOR® 600 mg



133,60

Voltarème

Diclofénac Diéthylamine

Emulgel Topique

Anti-inflammatoire
Antalgique



Tube de 100 g

gsk

LOT : M0390
EXP : 11/2022
PPV : 60,00 DH